AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

1. Lors de la séance ordinaire du 12 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Numéro	Titre	Objet
607-9	Projet de règlement 607-9 modifiant le règlement 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'intégrer les objectifs et critères applicables aux bassins versants	Ce règlement a pour but de s'harmoniser avec le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides. Il ajoute des règles pour protéger les bassins versants des lacs, notamment en encadrant le développement dans ces zones sensibles. La Municipalité doit donc modifier son règlement sur les PIIA pour y inclure des objectifs et des critères spécifiques à ces secteurs.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **26 mai 2026 à 17h00**, à la salle Athanase-David (église), située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou toute autre personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse https://www.valdavid.com/publications/ dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 15 mai 2026

(Signé)
François Pépin
Directeur général et greffier-trésorier par intérim